









L'ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE



MEMBRE



Dans le but de favoriser l'apport net des activités commerciales de recyclage, sur les plans économique et social, les sociétés membres s'engagent à:

-  *Protéger les personnes et l'environnement tout en assurant le développement économique ou, en d'autres termes, à viser le développement durable.*
-  *Concevoir et exploiter des installations qui utilisent efficacement l'énergie, les ressources et les matériaux.*
-  *Respecter toutes les dispositions juridiques touchant leurs activités et leurs produits.*
-  *S'abstenir de faire de fausses déclarations au sujet de leurs produits.*
-  *S'assurer que tous leurs employés comprennent et puissent s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui a trait à la sécurité et à l'environnement.*
-  *Travailler activement, directement ou par l'entremise de l'Association, avec les gouvernements et le public afin de développer des normes équitables et réalistes.*

